

Prix des Horloges sans Accessoires

N° d'ordre	PESANTEUR DES CLOCHES sur lesquelles les horloges peuvent frapper		P R I X des horloges avec ou sans sonnerie, pignon acier trempé, avec ou sans répétition d'heures			
	à 36 heures	à 8 jours	à l'heure et demi- marchant 36 heures	à l'heure et quart marchant 36 heures	à l'heure et demi- marchant 8 jours	à l'heure et quart marchant 8 jours
	Kilos	Kilos	Francs	Francs	Francs	Francs
1	90 à 120	80 à 40	250	350	380	555
2	200 250	80 110	285	365	415	625
3	450 550	110 150	380	400	430	640
4	500 600	180 250	430	440	480	710
5	1000 1200	280 350	490	515	535	795
6	1500 1800	400 450	550	570	590	865
7	1800 2200	480 550	590	610	630	880
8	2000 2500	550 650	650	670	690	955
9	4500 6000	1100 1500	750	780	810	1 090
10	8000 9000	1800 2500	850	880	910	1 230
11	10000 12000	2800 3500	950	980	1 010	1 370
12	15000 18000	4000 4500	1 050	1 100	1 150	1 520
Augmentation de 15 0/0 sur ces prix						

Pour établir un devis d'une horloge, il est nécessaire d'avoir les indications suivantes :

- 1° La hauteur pour le passage des poids ;
- 2° La durée de la marche de l'horloge, c'est-à-dire si elle doit marcher 8 jours ou 36 heures après remontage ;
- 3° Le poids approximatif ou le diamètre de la ou des cloches, diamètre pris à la base inférieure ;
- 4° Les fonctions que l'horloge devra faire, c'est-à-dire si elle doit sonner l'heure, répétition et demi-heure sur une seule cloche, ou l'heure et les quarts d'heure, ou bien encore si l'horloge doit frapper l'heure et la demi-heure sur une cloche et répéter sur une autre ;
- 5° Le nombre de cadrans, leur diamètre et leur nature.

On construit aussi des horloges à quatre corps de sonnerie pour les hôtels qui peuvent disposer de quatre cloches ; elles sonnent les quarts sur les deux petites cloches, l'heure sur la moyenne et la répétition sur la grande cloche.

P R I X D E S A C C E S S O I R E S

CADRANS AVEC LUNETTES A MOULURES EN ZINC REPOUSSE

Diamètre lunettes en mm	EN BOIS		EN ÉBAIL SUR CUVRE ROUGE garniture interchangeable		EN VERRE GLACÉ		EN VERRE ÉMAILLÉ		EN LAQUE ÉMAILLÉE
	recouvert en ébail	recouvert en ébail	Ces cadrans sont composés de 12 pièces émaillées montées sur fond, bois creux		peinture sur dépôt		heures et minutes vitrifiées		
	Lunettes peintes	Lunettes peintes	Lunettes peintes	Lunettes duries	autres lunettes duries Transparent pour des heures et minutes		Lunettes peintes		
Millim.	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
0 50	10	10 50	18	21	28	45	32		
0 60	13	14	22	25	35	55	40		
0 70	15	16	26	34	45	78	60		
0 80	18	19	30	44	55	110	75		
0 90	20	22	38	54	65	130	90		
1 00	25	27	45	72	80	150	120		
1 10	28	32	58	80	110	170	135		
1 20	30	36	68	95	125	190	155		
1 30	34	39	80	110	140	220	180		
1 40	40	45	100	120	160	250	215		
1 50	45	50	120	145	185	280	250		
1 60	50	55	140	165	210	310	285		
1 70	55	60	160	185	240	345	320		
1 80	60	65	185	210	270	380	355		
1 90	65	72	210	240	300	420	400		
2 00	70	85	240	280	330	460	450		

OBSERVATIONS

Pour les cadrans transparents en verre dépoli et verre émaillé, ainsi que pour les cadrans en laque émaillée, il est fourni des lunettes à montre peinte en fonte de fer d'une seule pièce, représentant une augmentation de 5 pour cent, établie sur les prix des cadrans en verre.

Les cadrans peints sur toile plombée ont une durée beaucoup plus longue que les cadrans peints sur bois.

Les cadrans en laque ainsi que ceux en laque sont d'une seule pièce jusqu'à 1 m. 50 ; à partir de ce diamètre, ils sont faits en trois ou quatre pièces selon leurs diamètres, et montés sur des armatures en fer à T.

Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire : p. 3], 1er quart 20e siècle.

Référence du document reproduit :

- Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire], 1er quart 20e siècle.
Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire]. - S.l. : s.n., s.d. [1er quart 20e siècle]. 42 x 27 cm.
Archives de la société Prêtre et Fils, Mamirolle

IVR43_20182501581NUC4A

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation